

Disponible en ligne sur www.sciencedirect.comet également disponible sur www.em-consulte.com

Retour sur textes

Préambule

Preamble

Le texte qui suit est inédit, non daté et d'une forte actualité. Il provient d'un polycopié qui a vraisemblablement été imprimé et partiellement diffusé au début des années 1980 dans le cadre du Centre national de formation de professionnels de l'éducation nationale, localisé à Beaumont-sur-Oise, aujourd'hui disparu, et qui s'intitulait, de manière quelque peu compliquée « Centre national d'études et de formation pour l'adaptation scolaire et l'éducation spécialisée (CNEFASES) »¹. L'auteur, Jacques Beauvais (1922–1984)², en a été le directeur adjoint à partir de 1972 jusqu'à sa mort, après avoir été successivement instituteur, psychologue scolaire, inspecteur de l'éducation nationale, enfin inspecteur professeur en 1970 dans ce même centre de formation, au moment où celui-ci se nommait encore « Centre national de pédagogie spéciale »³. On voit ici tout le profit que l'on pourrait tirer de l'histoire de cette institution de formation à travers ses successives dénominations. On passe ainsi, de la « pédagogie spéciale » à « l'éducation spécialisée », de l'idée d'un monde particulier, voire séparé, de l'enseignement à des enfants déficients ou inadaptés, à celle de la nécessaire « adaptation » scolaire, susceptible de remédier à diverses difficultés présentées par un ensemble d'enfants, orientation dépassant, et de loin, le seul secteur du handicap, selon le vocabulaire actuel.

¹ Le CNEFASES de Beaumont-sur-Oise a été fusionné en 1997 avec le Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée (CNEFEI), localisé à Suresnes. Celui-ci s'appelle désormais Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA). Cette dernière transformation marque l'assimilation de l'institution aux établissements d'enseignement supérieur et, par conséquent, son rattachement au ministère correspondant. Voir le site « <http://www.inshea.fr> ».

² De nombreux autres textes de Jacques Beauvais ont été publiés, le plus souvent dans des revues et sous des noms parfois différents : Jacques Beaumont, Jacques Fontaine, Jacques Kergotic. La diversité de ces noms répondait sans aucun doute au souci de l'auteur de conserver sa liberté de parole, en écrivant par exemple dans des publications du parti communiste, tout en étant fonctionnaire du ministère de l'Éducation nationale et en occupant un poste de responsabilité. On y décèle aussi son amour de la langue (par exemple chez le poète René Char) et des jeux de mots à décrypter : Jacques Beaumont, du nom du centre de formation où il exerçait ; Jacques Fontaine, du nom de la rue où il habitait ; Jacques Kergotic, par allusion à la publicité touristique de la ville de Beauvais où se trouve le chœur gothique le plus haut du monde (et le « Ker » fait encore référence à une maison qu'il avait en Bretagne). Un opuscule rassemblant un choix de ses textes a été publié sous le titre *Propos* en mai 1985 par *Les Cahiers de Beaumont*, revue du nom de la localisation du Centre de formation.

³ C'est donc avec quelque retard par rapport à d'autres transformations institutionnelles que la dénomination officielle du centre sera modifiée. Le changement de nom interviendra en 1973, alors qu'auparavant, en 1969–1970, plusieurs mutations étaient déjà intervenues : la création du centre de recherche de l'éducation spécialisée et de l'adaptation scolaire (CRESAS) dans le cadre de l'Institut pédagogique national (IPN) ; la publication d'une circulaire du ministère de l'Éducation nationale sur la prévention des inadaptations, créant les groupes d'aide psychopédagogiques et reconnaissant les classes dites d'adaptation, dont certaines existaient déjà à titre expérimental, par exemple en liaison étroite avec le centre de formation.

En réalité, la notion qui préside aux analyses présentées dans le texte est celle d'intégration. Ce vocabulaire était au cœur de nouveaux textes officiels du début des années 1980, et il ne fait pas de doute que l'auteur a lui-même participé, plus ou moins directement, à leur rédaction, comme il avait pu le faire pour des textes antérieurs (par exemple, dès les années 1960, sur la formation professionnelle de ceux qu'on appelait les déficients intellectuels légers, sur les formations des rééducateurs de l'éducation nationale). En effet, deux circulaires successives, en 1982 et 1983, ont précisé les objectifs et les modalités de la politique d'intégration scolaire, assez tard par rapport à la loi de 1975 dite « d'orientation en faveur des personnes handicapées ». Signées conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et par le ministère de la Solidarité nationale, elles ont, pour la première fois, fourni des indications précises sur la définition et la mise en œuvre de l'intégration en milieu scolaire ordinaire, préparant à l'insertion sociale, cela en direction d'enfants handicapés (texte de 1982) ou, plus largement, d'enfants soit handicapés, soit en difficulté « en raison d'une maladie, de troubles du comportement, de troubles de la personnalité ou de troubles graves du comportement » (texte de 1983). Dans les deux types de textes, il s'agissait de décloisonner les institutions et de permettre de nouveaux ponts entre les établissements relevant de l'éducation nationale et les différentes ressources spécialisées, extérieures à l'école.

C'est dans ce contexte historique qu'il faut insérer les analyses du texte ci-dessous. Il faut aussi comprendre l'acuité du point de vue critique adopté en fonction de l'engagement politique de Jacques Beauvais. Membre du parti communiste, qu'il n'a jamais désavoué, il avait publié de nombreux articles dans la revue du PC, *L'école et la nation*. Il avait participé en 1967 au numéro spécial 157 de la revue consacré à l'enfance « inadaptée ». Le titre de son article, publié sous le pseudonyme de Jacques Beaumont, ciblait à la fois les enfants handicapés et les enfants inadaptés. Étrange coïncidence avec le rapport de Bloch Laïné, rédigé la même année, et utilisant lui aussi les deux qualificatifs pour ces personnes, coïncidence peut-être explicable par les mutations de vocabulaire qui s'amorçaient en cette fin des années 1960⁴. Beauvais insistait délibérément sur les aspects politiques du problème de l'éducation de ces enfants. Tout en adoptant un cadre théorique marxiste, dénonçant les limitations sociales dues au régime capitaliste et la conception étroitement utilitaire de l'éducation, il critiquait avec virulence le clivage entre les éducatibles et les inéducatibles et entre les deux domaines institutionnels concernés, celui de l'éducation et celui de la santé. Il mettait en cause la politique scolaire et élargissait la question de l'inadaptation et du handicap au-delà du seul cas des enfants, dans les termes suivants :

« L'incapacité de l'école à assumer les difficultés d'adaptation la rend intolérante aux enfants en difficulté et l'éducation nationale est amenée par le déroulement logique de principes qui la fondent à rejeter les écoliers qui gênent son "fonctionnement normal" ».

Dans le texte des années 1980, que le lecteur découvrira ci-après, on retrouve l'insistance de l'auteur sur la nécessaire ouverture de la réflexion au-delà de la seule question des enfants handicapés ou inadaptés. L'erreur serait de s'y limiter, de perpétuer le clivage entre des populations scolaires, alors que les rejets hors du circuit scolaire régulier concernent un ensemble bien plus vaste d'enfants que les enfants dits handicapés. C'est, dit-il, « la quotidienneté du fonctionnement des institutions scolaires ». Si tel est bien le cas, il faut inscrire les mesures d'intégration au sein d'une critique globale des logiques institutionnelles, fortement installées dans le souci gestionnaire et dans une « somnolence de fonctionnariat ». Mais la dénonciation de ces logiques bureaucratiques ne suffit pas. Encore faut-il exercer son esprit critique sur certains présupposés qui gouvernent trop souvent le travail quotidien des psychologues et des pédagogues. D'où cette mise en cause des interprétations fixistes et fatalistes des états déficitaires de l'intelligence. D'où encore cet appel aux pédagogues pour qu'ils développent leur pratique en mettant en œuvre leur propre créativité et non en fonction d'une vision en négatif des sujets. En fin de compte, selon l'auteur, c'est la reconnaissance de l'hétérogénéité du public scolaire qui peut permettre d'asseoir clairement des pratiques d'intégration.

⁴ Le titre complet du rapport Bloch-Laïné était le suivant : *Étude du problème général de l'inadaptation des personnes handicapées*. Une même oscillation de vocabulaire peut être relevée dans le numéro spécial de 1965 de la revue *Esprit*, intitulé *L'enfance handicapée*, mais où Bernard Lory développait la notion d'enfance inadaptée, dans un article pourtant consacré à « l'action sociale et l'enfance handicapée ».

Comment ne pas voir ici la grande modernité de ces propos ? Aujourd'hui, avec un vocabulaire qui tend de plus en plus à s'imposer, celui d'inclusion, les questions fondamentales sont les mêmes. Si des politiques et des pratiques d'éducation inclusive peuvent avoir un sens, elles ne peuvent se limiter à une population ciblée comme spécifique, au risque d'instaurer de nouveaux clivages. Elles ne peuvent s'établir sur une nouvelle dichotomie entre les « normaux » et ceux qui présenteraient des « besoins éducatifs particuliers ». La diversité du public scolaire est la réalité quotidienne et la formation pédagogique à cette diversité devrait devenir la règle. De ce point de vue, il demeure plus que jamais nécessaire de demeurer vigilant contre les paresse de la pensée, contre les tentations des « bonnes pratiques » qui peuvent instaurer de fallacieuses nouvelles normes et empêcher la recherche assidue de l'inventivité.

Éric Plaisance

*UMR CNRS 8070, centre de recherche sur les liens sociaux, université Paris-Descartes, 45,
rue des Saints-Pères, 75006 Paris, France*

Adresse e-mail : ericplaisance@noos.fr

Disponible sur Internet le 12 janvier 2010